

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :
AUTORISATION TEMPORAIRE CIRCULATION CAMION PLUS DE 3,5 TONNES
MISSIONÉS PAR VEOLIA RUE DES ANGLAIS ET RUE AUX FLACONS

2026_005_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2;

Vu le Code de la route;

Vu le Code Pénal;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2025 n° 2025_141_AR, autorisant la société VEOLIA d'interdire la circulation et le stationnement avec route barrée rue des anglais et rue aux flacons.

Vu la demande de Monsieur Laurent PLANAGE, directeur Territoire Somme chez VEOLIA

Considérant qu'il est nécessaire :

- d'autoriser les camions de plus de 3.5 tonnes missionnés par VEOLIA dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du 15 janvier 2026 à partir de 8h, les camions de plus de 3.5 tonnes missionnés par la société VEOLIA sont autorisés à circuler et stationner rue des Anglais et rue aux Flacons et ce jusqu'à la fin des travaux (durée estimée : 90 jours)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification :

- soit un recours gracieux devant l'autorité auteur de la décision (M. le Maire)
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens , 214 rue Lemerchier. Le tribunal administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique "télérecours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, et la société VEOLIA,

Fait à Saint-Riquier, le 15 janvier 2026

Le Maire,

Yves MONIN

